



Conseil économique et social

Distr. générale
3 juin 2020
Français
Original : anglais

Session de 2020

25 juillet 2019-22 juillet 2020

Point 15 de l'ordre du jour

Coopération régionale

La coopération régionale dans les domaines économique et social et les domaines connexes

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent report est soumis au Conseil économique et social en application de la résolution 1823 (XVII) de l'Assemblée générale et des résolutions 1817 (LV) et 1998/46 (annexe III) du Conseil. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) est la crise la plus importante de notre époque. Outre ses graves répercussions humaines, elle aura des effets économiques et sociaux d'une ampleur et d'une portée sans précédent. Un renforcement des activités de coordination et de coopération multilatérales s'imposera tant au niveau mondial que régional pour faire face aux conséquences immédiates et à long terme de cette crise. L'action menée face à la pandémie de COVID-19 donnera la mesure de la détermination de la communauté internationale à faire avancer le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable. Dans ce contexte, la première partie du rapport s'attache à démontrer l'importance revêtue par la coopération régionale pour ce qui est de contribuer à mener une action efficace face à la crise de COVID-19. Sur la base des données et des analyses produites par les commissions régionales, le rapport fournit un résumé des principaux effets socioéconomiques de la COVID-19, région par région, et un aperçu des mesures et solutions retenues en la matière, l'accent étant mis sur l'importance de la coopération régionale et de l'action concertée aux niveaux régional et sous-régional. La seconde partie du rapport porte sur les faits nouveaux survenus et les résultats obtenus dans certains domaines de la coopération régionale et interrégionale, notamment dans le contexte du repositionnement du système des Nations unies pour le développement.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Analyse des politiques	3
A. La pandémie de maladie à coronavirus : analyses régionales, mesures politiques et rôle de la coopération régionale	3
B. Autres questions essentielles de politique générale examinées par les commissions régionales	16
II. Faits nouveaux survenus et résultats obtenus dans certains domaines de la coopération régionale et interrégionale, notamment dans le cadre du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement	16
A. Promotion de la cohérence au niveau régional et renforcement de l'articulation entre politiques et besoins opérationnels	16
B. Renforcement de la coopération entre les commissions régionales	22

I. Analyse des politiques

A. La pandémie de maladie à coronavirus : analyses régionales, mesures politiques et rôle de la coopération régionale

1. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) est la crise la plus importante de notre époque. Elle frappe les sociétés et les économies de multiples façons, en remettant en cause les acquis du développement et en accentuant les vulnérabilités à l'échelon mondial. Les commissions régionales ont suivi les effets socioéconomiques de la crise dans leurs régions respectives, en produisant des données, en réalisant des analyses et en préconisant activement certaines mesures politiques, notamment en tirant parti de leur pouvoir de mobilisation pour faire valoir et promouvoir les activités de coopération et de coordination régionales à l'appui de telles mesures. Entre autres activités, elles ont mis en place un certain nombre d'outils pour contribuer à l'apprentissage immédiat par les pairs parmi les décideurs et faciliter l'accès à des conseils d'urgence.

1. Analyses d'impact régionales

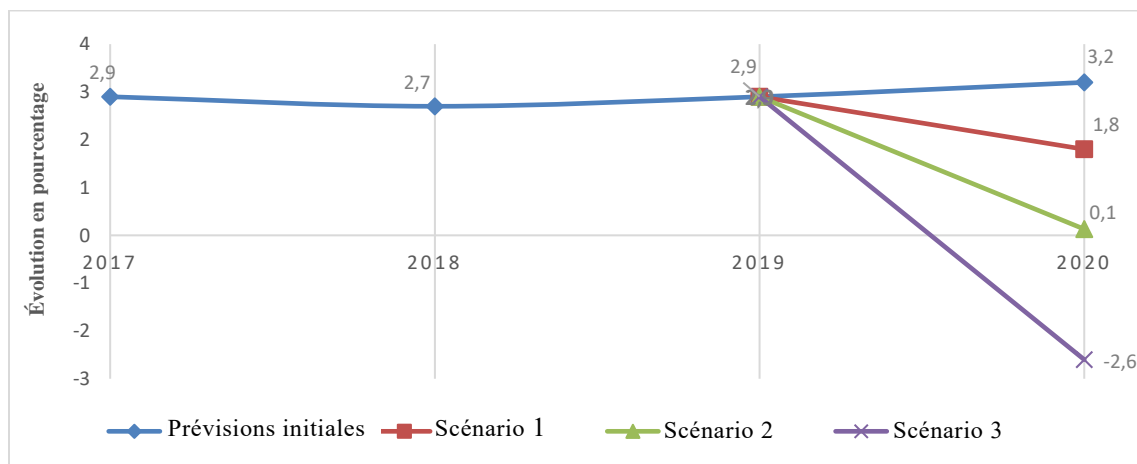
2. La pandémie de COVID-19 est une crise sanitaire planétaire sans précédent qui frappe l'économie mondiale, touchant à la fois les secteurs manufacturier et des services, et aux répercussions considérables sur la main-d'œuvre. Ses effets économiques et sociaux sur les personnes et les ménages vulnérables qui se trouvaient déjà à la limite du seuil de pauvreté risquent de creuser les inégalités et de réduire les gens à la pauvreté. Les asymétries observées entre les pays comme en leur sein s'aggraveront, et les gains de développement enregistrés ces dernières années seront remis en question, sauf à mettre en œuvre des politiques adéquates.

Commission économique pour l'Afrique

3. La pandémie de COVID-19 menace de ralentir considérablement la croissance en Afrique, les pays exportateurs de pétrole perdant jusqu'à 65 milliards de dollars de recettes avec la poursuite de la chute du prix du pétrole brut.

4. L'Afrique risque de perdre la moitié de la croissance de son produit intérieur brut (PIB), qui pourrait chuter de 3,2 à un taux compris entre 1,8 % (dans le meilleur des cas) et -2,6 % (dans le pire des cas), et ce pour diverses raisons, notamment la perturbation des chaînes d'approvisionnement mondiales et l'interconnexion de son économie avec celles de l'Union européenne, de la Chine et des États-Unis d'Amérique qui sont frappées par la crise, outre les effets d'entraînement connexes.

Figure I
Baisse attendue de la croissance économique en Afrique en raison de la maladie à coronavirus



Source : Commission économique pour l'Afrique.

5. Le ralentissement économique qui en résultera se traduira par une baisse du commerce des produits de base et des services essentiels tels que les transports, le tourisme et les envois de fonds, ainsi que par la détérioration du solde des opérations courantes. Une baisse des cours des produits de base pourrait entraîner des pressions fiscales supplémentaires pour les économies les plus importantes d'Afrique, telles que l'Afrique du Sud, l'Algérie, l'Angola, l'Égypte et le Nigéria. Une telle situation aura également pour effets une diminution des flux d'investissement étranger direct, une nouvelle fuite des capitaux, un resserrement du marché financier intérieur et un ralentissement des investissements.

6. Le coût du service de la dette continuera d'augmenter, ce qui pèsera encore davantage sur la viabilité de la dette (dette/PIB). La tendance à la baisse des flux d'investissement étranger direct en Afrique, observée entre 2008 et 2018, devrait se poursuivre à court terme.

7. De plus, une diminution des investissements accentuera les pertes d'emplois, aggravant encore les répercussions sociales en termes de pauvreté, de genre (avec des effets disproportionnés sur les femmes qui ont la charge d'enfants), d'inégalités et de services sociaux.

8. Une analyse de la région menée par la Commission économique pour l'Afrique (CEA) indique qu'entre 5 et 29 millions de personnes tomberont en dessous du seuil de pauvreté extrême de 1,90 dollar par jour, en raison de l'impact de la COVID-19 sur la croissance. La probabilité de voir les ménages vulnérables sombrer dans une pauvreté transitoire augmentera du fait de la COVID-19, et ceux qui sont actuellement dans la pauvreté pourraient y rester plus longtemps. Par conséquent, l'aggravation de la pauvreté creusera aussi les inégalités de revenus existantes. La baisse des recettes fiscales et la hausse des dépenses de protection sociale se traduiront également par une détérioration de la situation budgétaire des pays africains.

9. Importés pour l'essentiel d'Europe et d'autres partenaires extérieurs au continent touchés par la pandémie, les produits pharmaceutiques pourraient connaître une augmentation de leur prix et devenir moins disponibles pour les pays africains. Près des deux tiers d'entre eux étant des importateurs nets de denrées alimentaires de base, des pénuries sont à craindre. Les perturbations dans l'accès au crédit

commercial pèseront sur les possibilités de préfinancement des exportateurs et des importateurs de denrées alimentaires, menaçant ainsi gravement la disponibilité et la sécurité alimentaires. En outre, ces conséquences négatives devraient s'aggraver si la pandémie de COVID-19 échappe à tout contrôle en Afrique et si les mesures de confinement sont maintenues. Selon la CEA, un confinement complet d'un mois coûterait au continent 65,7 milliards de dollars, soit 2,5 % de son PIB annuel¹.

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

10. L'impact de la COVID-19 en Asie et dans le Pacifique a été aggravé par la concentration des activités économiques, la situation démographique et de l'urbanisation ainsi que par l'insuffisance des progrès réalisés dans la région dans le domaine des objectifs de développement durable. Les premières mesures prises pour contenir la propagation de la maladie – mise en place de quarantaines, restrictions imposées aux déplacements et confinement dans les villes – ont engendré une réduction de la demande globale, leurs effets se faisant particulièrement sentir sur certains secteurs de services tels que le tourisme, le commerce de détail, l'hôtellerie et l'aviation civile. La demande internationale de produits de base, en particulier le pétrole, a également baissé, ce qui a nourri l'incertitude et l'instabilité économiques et financières.

11. La décélération de la croissance du PIB sera importante. La dernière analyse de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) révèle que, même avant la pandémie de COVID-19, la croissance économique des pays en développement de la région de l'Asie et du Pacifique avait considérablement ralenti, passant de 5,3 % en 2018 à 4,3 % en 2019². De plus, les répercussions seront inégales selon les pays, en fonction de leur situation économique actuelle et de leur exposition à la COVID-19. Bien que l'on ne dispose pas encore de données précises sur les effets de la pandémie sur l'emploi, il est probable que ces derniers seront considérables, étant donné que les services et les industries manufacturières à forte intensité de main-d'œuvre représentent plus de 80 % du secteur informel de la région et des petites et moyennes entreprises, et contribuent à la plupart des emplois de la région.

12. Les inégalités en matière de santé sont nombreuses dans la région de l'Asie et du Pacifique. Selon des estimations, plus de 40 % des habitants de la région n'ont pas accès aux soins de santé. Certains pays de la région, dont le Bhoutan, la Chine, la Géorgie, les Maldives, Sri Lanka et la Thaïlande, ont mis en place des systèmes de soins de santé universels.

13. Plus de 60 % de la population de la région de l'Asie et du Pacifique n'a pas non plus accès à la protection sociale, tout comme la plupart des 70 % de l'ensemble des travailleurs du secteur informel. À l'heure actuelle, les pays en développement de la région ne consacrent en moyenne que 3,7 % de leur PIB à la protection sociale, ce qui est non seulement très inférieur à la moyenne de l'Organisation de coopération et de développement économiques (environ 20 %), mais représente également moins d'un tiers de la moyenne mondiale (11,3 %).

14. Celles et ceux qui connaissent une situation de vulnérabilité (les personnes âgées, les personnes handicapées et les travailleurs migrants, outre les personnes exposées à des risques et vulnérabilités propres à leur sexe) sont particulièrement menacés par la pandémie de COVID-19, en raison de leur état de santé et de leur condition sociale et économique générale. Cette vulnérabilité supplémentaire peut

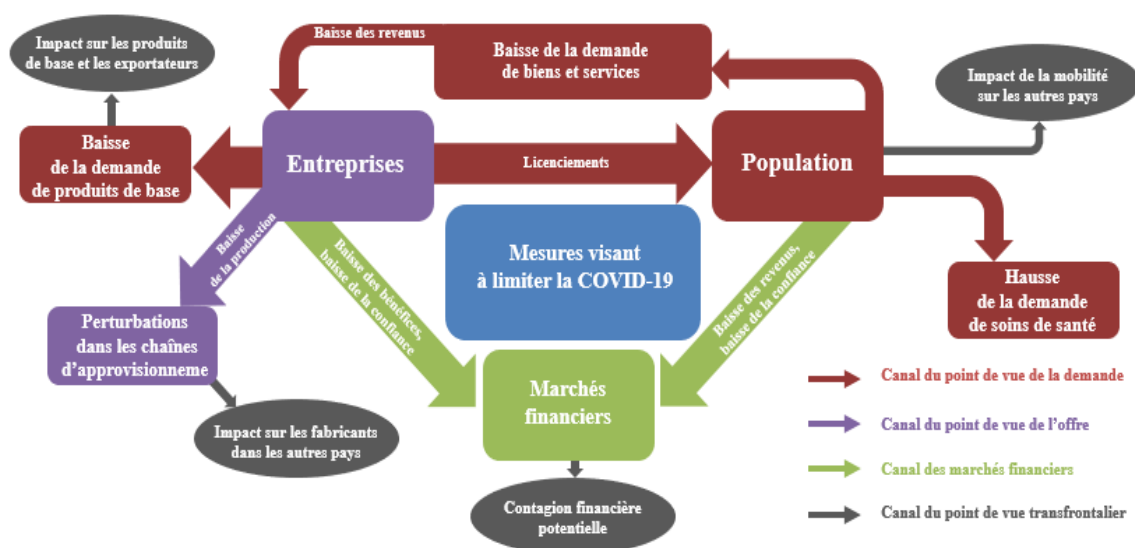
¹ Commission économique pour l'Afrique, *Covid-19 : stratégies de déconfinement pour l'Afrique* (2020).

² *Economic and Social Survey of Asia and the Pacific 2020: Towards Sustainable Economies* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.20.II.F.16).

être aggravée par les inégalités d'accès à la connectivité à large bande dans une région où la fracture numérique s'accroît.

15. Par ailleurs, le ralentissement des activités économiques en Asie et dans le Pacifique a accordé un certain répit à l'environnement. La pandémie de COVID-19 a permis de réduire la demande de pétrole et de gaz et, dans le même temps, s'est traduite par une diminution des émissions de dioxyde de carbone et de dioxyde d'azote et par une baisse de la pollution atmosphérique. Pour les produits énergétiques à l'échelle mondiale, surtout le pétrole et, dans une moindre mesure, le gaz, la diminution de la demande s'est soldée par une chute des prix.

Figure II
Canaux d'impact de la maladie à coronavirus sur les économies en Asie et dans le Pacifique



Source : Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique.

Commission économique pour l'Europe

16. L'Europe a été fortement touchée par la diffusion de la COVID-19. La grande mobilité des personnes dans l'ensemble de la région a facilité la propagation du virus, tandis que l'importance de l'intégration économique et de l'ouverture sur l'extérieur qui caractérise cette région a contribué à la transmission et à l'amplification des chocs économiques.

17. Certaines caractéristiques structurelles et sectorielles en matière de spécialisation et les incidences propres aux chaînes d'approvisionnement ont favorisé ces chocs économiques. Lorsque l'épidémie s'est propagée en Europe, un coup d'arrêt a été donné à plusieurs secteurs, comme celui du tourisme et de ses activités annexes. Les pays dans lesquels le tourisme représente une part considérable de l'activité économique ont été particulièrement touchés.

18. L'Europe est fortement urbanisée, avec des zones à forte densité de population, ce qui non seulement a favorisé la transmission, mais a aussi augmenté les difficultés et le coût économique de la mise en place de mesures de distanciation sociale. Les villes ont été fortement touchées, ce qui a porté atteinte à leurs finances et remis en question la viabilité des services urbains. En l'absence de mesures correctives, la

pandémie aura des effets négatifs sur les investissements à long terme dans les logements à un coût abordable et les infrastructures sociales. En outre, les pays dont la population vieillit ont enregistré des taux de mortalité plus élevés.

19. Les difficultés économiques de l'Union européenne pèseront sur d'autres pays de la région, en particulier les Balkans occidentaux. De plus, les systèmes de protection et d'assistance sociales ont été particulièrement mis à rude épreuve. Dans de nombreux pays, en particulier dans les Balkans occidentaux, le Caucase et l'Asie centrale, la situation de départ était déjà fragile, la part de chômeurs qui perçoivent des allocations étant relativement faible et les prestations sociales en général limitées. Si, dans la sous-région comprenant la Communauté d'États indépendants et la Géorgie, les liens avec l'Union européenne sont moins étroits, la spécialisation de la production qui la caractérise la rend vulnérable à la chute du prix du pétrole et d'autres produits de base. Les pays exportateurs de produits non énergétiques souffriront aussi de cette aggravation des perspectives, par différents canaux.

20. Le nombre supplémentaire de contrôles et de restrictions augmente les coûts du commerce transfrontalier. Ces coûts étaient déjà relativement élevés dans certaines parties de la région de l'Europe et de l'Asie centrale, en particulier dans certains pays en développement sans littoral.

21. Dans certains pays de la sous-région de la Communauté d'États indépendants et de la Géorgie, les taux de change ont été sous pression en raison des sorties de capitaux et d'une incertitude accrue. Comme la dette extérieure est en grande partie libellée en dollars, l'affaiblissement des taux de change augmentera les coûts du service de la dette et exercera une pression supplémentaire sur les systèmes bancaires fortement dollarisés dans de nombreux pays de la sous-région. Dans ces circonstances, la capacité de la politique monétaire à soutenir l'économie risque d'être limitée.

La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

22. Selon les premières estimations de l'impact de la pandémie de COVID-19, la région arabe risque de perdre quelque 42 milliards de dollars de revenus en 2020. Ces pertes devraient encore s'accroître car le virus continue de se propager dans d'autres régions et dans de grands pays, fait aggravé par une chute importante des prix du pétrole. Les exportations de la région arabe devraient diminuer de 28 milliards de dollars, en raison du ralentissement mondial. Les gouvernements arabes devraient perdre des recettes tarifaires d'un montant de 1,8 milliard de dollars.

23. Entre janvier et la mi-mars 2020, les entreprises de la région arabe ont perdu 420 milliards de dollars en capital de marché. La perte de richesse qui en résulte équivaut à 8 % de la richesse régionale totale. La région risque de perdre 1,7 million d'emplois en 2020, d'où une hausse du chômage de 1,2 %. Le secteur des services étant le principal employeur, l'impact négatif sur ses activités se traduira par des pertes d'emplois considérables.

24. La région arabe pourrait connaître une nouvelle diminution de la classe moyenne, faisant sombrer 8,3 millions de personnes dans la pauvreté. Le ralentissement économique engendré par la COVID-19 devrait avoir un impact négatif sur les salaires et le flux des envois de fonds. Les conséquences en résultant pourraient être particulièrement graves pour les groupes vulnérables, en particulier les femmes et les jeunes adultes, ainsi que pour les personnes travaillant dans le secteur informel qui n'ont pas accès à la protection sociale et à l'assurance chômage. À ce défi s'ajoute l'absence de protection sociale minimale dans certains pays arabes. L'aggravation de la pauvreté pourrait réduire à la sous-alimentation 1,9 million de personnes supplémentaires. Si la pandémie mondiale devait se poursuivre, elle

mettrait aussi en péril la sécurité alimentaire de nombreux pays arabes fortement dépendants des importations de denrées alimentaires, en particulier d'aliments de base et riches en protéines.

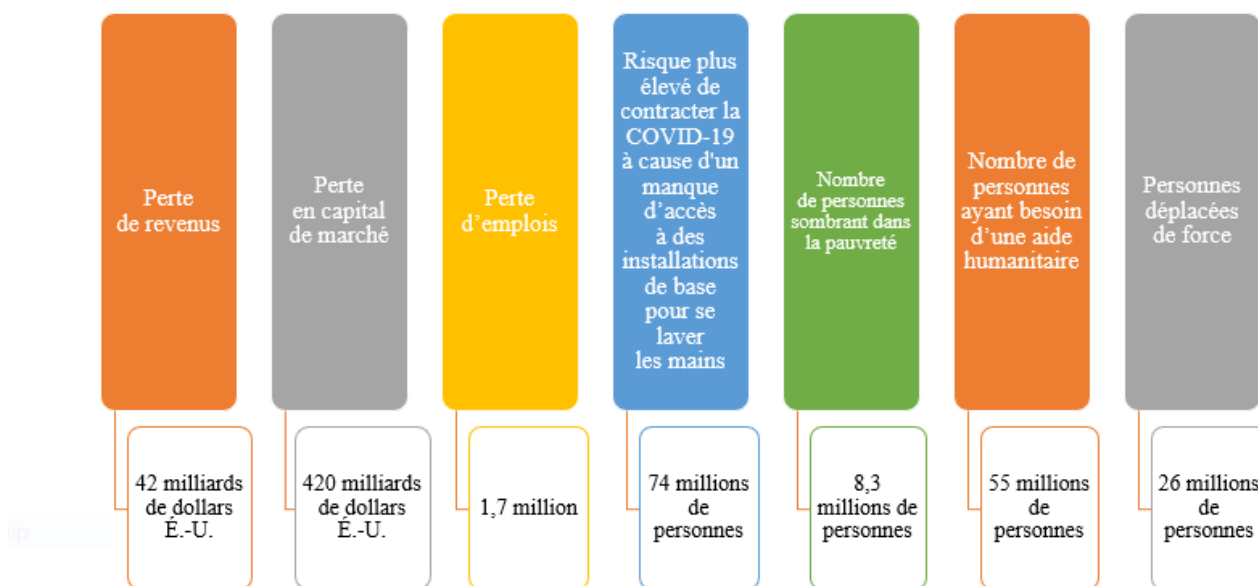
25. La pandémie menace 55 millions de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire dans la région arabe – nourriture, eau et assainissement, fournitures médicales ou encore services de santé. Environ 26 millions d'entre elles – réfugiées et déplacées à l'intérieur d'un pays – sont en situation de déplacement de force. De plus, les pays touchés par un conflit ont encore plus de mal à atténuer l'impact de l'épidémie de COVID-19, à cause des destructions subies par les infrastructures de santé et des déplacements ou migrations d'un grand nombre de travailleurs sanitaires.

26. Les femmes de la région arabe sont encore plus vulnérables, en raison de la pandémie de COVID-19. Dans la région, la plupart des travailleurs sanitaires sont des femmes. Pour elles, le risque d'être exposées au virus est plus élevé. La vulnérabilité à la violence domestique, dont souffrent actuellement 37 % des femmes dans les pays arabes, devrait s'accroître, et les mécanismes de recours et de protection existants ne pourront pas absorber la hausse du nombre des cas qui est annoncée, en raison de l'isolement social imposé par la pandémie.

27. Plus de 74 millions de personnes dans la région arabe courent un risque plus élevé de contracter la COVID-19, à cause d'un manque d'accès à des installations de base pour se laver les mains. Cette situation est celle des communautés vulnérables dans huit pays arabes qui ont fait rapport sur l'indicateur 6.2.1 des objectifs de développement durable en 2018.

Figure III

Estimations de l'impact de la pandémie de maladie à coronavirus dans la région arabe



Source : Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale.

Note : Tous les chiffres sont ceux de mars 2020 et devraient augmenter avec l'évolution de la pandémie.

Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

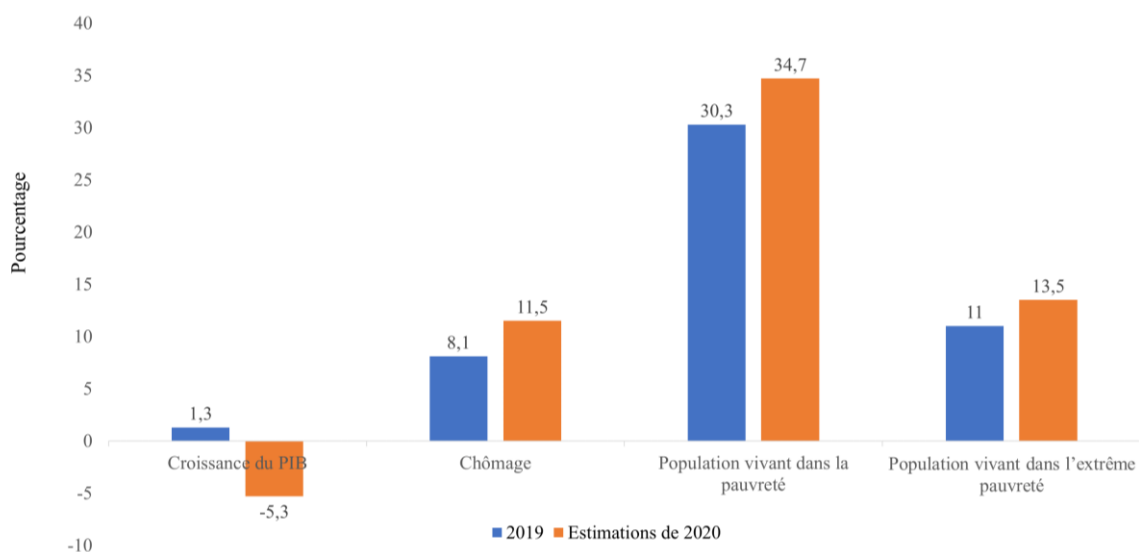
28. En termes d'impact économique, la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, par rapport au reste du monde, est aujourd'hui dans une position d'infériorité pour faire face à la pandémie. Avant la pandémie, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) avait prévu que la région connaîtrait en 2020 une croissance maximale de 1,3 %. Or, compte tenu des effets de la crise, ces prévisions ont été revues à la baisse, avec une contraction du PIB désormais d'au moins 5,3 %, d'où probablement 11,6 millions de chômeurs de plus et des inégalités encore plus grandes entre les pays comme en leur sein.

29. Les effets de la COVID-19 assombrissent les perspectives déjà moroses du commerce extérieur pour la région. La valeur des exportations de cette dernière devrait diminuer d'au moins 14,8 % en 2020. Au niveau sous-régional, l'impact le plus important sera ressenti par les pays d'Amérique du Sud (qui connaîtront une chute de 17,6 %), lesquels sont spécialisés dans l'exportation de produits de base et sont donc plus vulnérables à une baisse de leurs prix.

30. Les secteurs les plus touchés par les mesures de distanciation sociale et de quarantaine sont ceux des services, qui sont en grande partie tributaires des contacts interpersonnels. Les secteurs qui pourraient subir les plus fortes contractions, à savoir le commerce, les transports, les services aux entreprises et les services sociaux, fournissent 64 % de l'emploi formel dans la région.

Figure IV

Effets socioéconomiques de la pandémie de maladie à coronavirus en Amérique et dans les Caraïbes



Source : Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

Note : Les chiffres du PIB indiquent les prévisions de croissance pour 2020, selon des estimations de 2019 et 2020.

31. Les technologies numériques ont permis de réduire l'impact de la pandémie sur certaines professions et l'éducation. Malgré l'utilisation de l'Internet par plus de 67 % des habitants de la région en 2019 et une forte augmentation de la pénétration du haut débit, le recours de plus en plus important aux technologies numériques risque d'aggraver les inégalités d'accès entre les pays et les différents groupes de revenu.

32. Socialement, l'impact sur le secteur de la santé sera profond, du fait de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée et de fournitures médicales ainsi que de la flambée des coûts. La plupart des pays de la région ont des systèmes de santé fragiles et fragmentés qui ne garantissent pas l'accès universel nécessaire pour faire face à la crise sanitaire de la COVID-19. Les perturbations qu'ont connues les activités des établissements d'enseignement auront des répercussions qui iront au-delà de l'éducation et toucheront la nutrition, les soins et l'insertion des parents (en particulier les femmes) sur le marché du travail.

33. Compte tenu des inégalités économiques et sociales de la région, c'est en termes de chômage que les répercussions de la pandémie se feront ressentir profondément et de manière disproportionnée sur les pauvres et le segment vulnérable des couches à revenu intermédiaire. La crise va probablement se solder par une croissance de l'emploi informel. Les familles les plus pauvres risquent de placer leurs enfants sur le marché du travail. La crise exercera une pression supplémentaire sur les pays dont la marge de manœuvre budgétaire est limitée, ce qui mettra en péril les dépenses sociales, déjà mises à rude épreuve après sept années de faible croissance économique.

34. Compte tenu des effets directs et indirects de la pandémie de COVID-19, il est très probable que les taux actuels de pauvreté (30,3 %) et d'extrême pauvreté (11,0 %) en Amérique latine augmenteront à court terme. Selon la CEPALC qui s'appuie en la matière sur les prévisions les plus récentes, le ralentissement prévu de l'activité économique et l'augmentation de 3,4 points que devrait connaître le pourcentage du chômage pourraient accroître la pauvreté d'au moins 4,4 points de pourcentage en 2020 pour concerner 34,7 % de la population, ce qui ferait passer à 28,7 millions le nombre de personnes supplémentaires vivant sous le seuil de pauvreté. L'extrême pauvreté devrait augmenter de 2,5 points de pourcentage, soit 15,9 millions de personnes en plus et au total 83,4 millions de personnes.

2. La coopération régionale dans l'action multilatérale menée face à la pandémie

35. La coopération régionale et le renforcement de la coordination des politiques multilatérales sont des dimensions essentielles de toute lutte efficace contre les effets de la pandémie de COVID-19, notamment, dans l'immédiat, pour instaurer un climat de confiance mutuelle, partager les informations et les enseignements tirés et assurer l'approvisionnement et la livraison en matériel et en équipements médicaux, ainsi que pour coordonner les réponses macroéconomiques, les activités de recherche et développement et les mesures environnementales et jeter les bases d'un redressement à long terme fondé sur l'inclusion, l'égalité et la résilience.

Le pouvoir de mobilisation des commissions régionales

36. Dans le cadre de leurs efforts pour promouvoir la coopération régionale et les réponses multilatérales apportées à la crise, les commissions régionales ont organisé des dialogues entre, d'une part, les autorités fiscales et monétaires et, d'autre part, les ministres des secteurs sociaux afin d'atténuer les effets de la pandémie pour les plus vulnérables. Ces dialogues permettent de faire valoir certaines politiques et d'examiner certaines questions clés telles que l'allègement de la dette des partenaires bilatéraux, multilatéraux et commerciaux, avec la participation du Fonds monétaire international, de la Banque mondiale et du Groupe des Vingt (G20). Ainsi, les récents webinaires organisés par la CEA ont débouché sur une déclaration des ministres africains des finances appelant dans l'immédiat à un financement d'urgence de 100 milliards de dollars dans le cadre de l'action menée pour faire face au COVID-19.

37. Dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, depuis le début de la pandémie, la CEPALC a réuni les ministres du développement social, des finances et

de la science et de la technologie, ainsi que les ministres et les autorités des ministères chargés de la promotion de la femme en Amérique latine et dans les Caraïbes et de la Conférence des statisticiens gouvernementaux des Amériques. Ces réunions intergouvernementales sont des plateformes utiles pour assurer le suivi de l'action menée, mettre en commun les meilleures pratiques, recenser les principaux domaines dans lesquels faire valoir les intérêts de la région et débattre des approches régionales communes, en vue d'atténuer les effets de la pandémie. Dans ces espaces régionaux, l'accent est mis sur les problèmes particuliers rencontrés par les pays à revenu intermédiaire, à savoir la majorité des pays de la région, notamment les petits États insulaires en développement qui sont confrontés à une situation très difficile faute de pouvoir se voir accorder un financement à des conditions de faveur et un traitement préférentiel par des institutions financières internationales, alors qu'ils sont encore loin de disposer des moyens propres à faire face à la crise. De plus, à l'heure actuelle, la CEPALC adapte ses documents institutionnels et d'information, y compris pour sa session biennale, afin de rendre compte des mesures et des propositions visant à assurer une reprise à long terme plus verte et plus inclusive. Initiative sous-régionale et interinstitutions coordonnée par la CEPALC, le Plan de développement intégral en faveur d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras et du Mexique sera également révisé pour tenir compte des effets de la COVID-19.

38. La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) a organisé en ligne une réunion d'experts sur la réforme de la protection sociale, en coordination avec le Bureau régional pour les États arabes de l'Organisation internationale du Travail. Au cours de la réunion, plus de 30 experts des États arabes ont examiné les mesures des pays en vue d'accroître la protection sociale, en particulier pour les plus vulnérables. La CESAO a également tenu une réunion spéciale de son Comité pour la promotion de la femme, en coordination avec les bureaux régionaux du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Les ministres arabes et les hauts fonctionnaires responsables des affaires féminines ont examiné les politiques mises en œuvre par les États arabes pour protéger les femmes et les filles à l'heure de la COVID-19.

39. Dans le cas de la région de l'Asie et du Pacifique, la CESAP organise des dialogues politiques avec l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'Organisation de coopération de Shanghai, afin d'examiner, respectivement, comment résoudre les problèmes posés aux chaînes d'approvisionnement et de valeur et, d'autre part, à la numérisation du commerce. Lors de sa session annuelle, la CESAP examinera comment les pays peuvent faire face aux effets socioéconomiques de la pandémie grâce à un renforcement de la coopération régionale. La septième session du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable a été l'occasion de discussions multipartites concernant les répercussions de la pandémie sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La CESAP travaille avec les gouvernements de la région pour intensifier les mesures politiques de soutien aux femmes et aux groupes vulnérables et pour recenser les mesures et les approches propres à résoudre les difficultés particulières des personnes handicapées dans le contexte de la pandémie de COVID-19. En outre, la coalition thématique sur l'atténuation des changements climatiques, dirigée conjointement par la CESAP, s'emploie à aider les pays à intégrer les paramètres relatifs au climat dans les plans de relance visant à faire face à la pandémie.

Ressources et outils offerts par les commissions régionales

40. Les cinq commissions régionales ont activement contribué à l'élaboration d'un cadre des Nations Unies pour une réponse socioéconomique immédiate à la

COVID-19, notamment en dirigeant le volet consacré aux activités de collaboration macroéconomique et multilatérale de l'action collective menée par l'ONU et en offrant une assistance aux pays en développement. En outre, toutes les commissions régionales ont mis en place des outils de gestion des connaissances, tels que des observatoires et des centres, ainsi que des produits connexes pour leurs régions respectives.

41. Un centre d'information sur la COVID-19 a été établi par le système des Nations Unies pour le développement en Afrique et présente des produits de connaissance, des données statistiques, des recherches et des pratiques optimales destinés à éclairer la prise de décision des gouvernements, des organismes des Nations Unies et des partenaires de développement.

42. À la demande de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, la CEPALC a créé un observatoire de la COVID-19 en Amérique latine et dans les Caraïbes, afin d'observer les répercussions de la pandémie et l'efficacité des mesures visant à y faire face à moyen et à long terme. L'observatoire suit et analyse les mesures adoptées et les politiques publiques mises en œuvre par les 33 pays de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes en matière de lutte contre la pandémie. La CEPALC travaille en étroite collaboration avec les coordonnateurs résidents et le bureau régional du Bureau de la coordination des activités de développement pour assurer la mise à jour continue de ces informations. L'observatoire publie périodiquement des rapports spéciaux sur la COVID-19, axés sur la croissance, le commerce, la pauvreté et les inégalités, les personnes handicapées, la sécurité alimentaire et les changements climatiques.

43. Dans la région arabe, la CESAO a mis en place un système de suivi des politiques relatives à la COVID-19 quant aux mesures adoptées aux niveaux régional et mondial. Une analyse spécifique des différentes dimensions de la crise (sécurité alimentaire et genre, entre autres questions) est en cours d'élaboration dans le cadre des notes d'orientation sur les impacts socioéconomiques de la pandémie.

44. Dans la région de l'Asie et du Pacifique, la CESAP a également entrepris des analyses rapides portant sur les effets observés et les mesures politiques adoptées dans la région. Les domaines sectoriels sur lesquels un accent a été mis sont le soutien aux femmes chefs d'entreprise, en particulier par une collaboration avec certains partenaires clés en vue de soutenir la mobilisation de ressources pour les microentreprises ainsi que les petites et moyennes entreprises dirigées par des femmes et touchées par la pandémie. La CESAP dirige également la fourniture d'orientations régionales sur la prise en compte des droits des personnes handicapées et de l'inclusion s'y rattachant dans l'action menée pour faire face à la COVID-19, notamment sous la forme d'un document d'orientation et d'une base de données de ressources en ligne.

45. Dans la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE), pour faciliter le travail des entreprises de transport et préserver la connectivité en maintenant les chaînes d'approvisionnement en bon état de fonctionnement, la CEE a mis en place un observatoire sur la situation des passages frontaliers en temps de COVID-19. L'observatoire est soutenu par la CEA, la CEPALC, la CESAP et la CESAO, ainsi que par l'Union internationale des transports routiers et d'autres parties prenantes. Se fondant sur cette initiative, le secrétariat de la CESAP suit les mesures prises le long du réseau régional d'infrastructures de transport en Asie et dans le Pacifique, telles qu'elles ont été officialisées par les accords intergouvernementaux sur le Réseau routier asiatique, le réseau du Chemin de fer transasiatique et les ports secs d'importance internationale.

Promotion des politiques menées par les commissions régionales

46. On trouvera ci-dessous certaines solutions politiques préconisées par les commissions régionales pour faire face aux conséquences immédiates et à moyen terme de la pandémie.

Faire face en priorité à la crise sanitaire et sociale

47. Dans l'immédiat, la première mesure à prendre devrait être de donner la priorité aux personnes et de faire face à la crise sanitaire et sociale. L'accès universel au dépistage et aux soins médicaux doit être garanti à toutes celles et à tous ceux qui en ont besoin. Il faut accorder la priorité aux mesures sanitaires immédiates, notamment en achetant du matériel de surveillance et de logistique ainsi qu'en assurant un financement au titre de la prévention et des installations de soins et en mettant la crise à profit pour améliorer les systèmes de santé. La coopération et la coordination régionales pourraient optimiser l'efficacité, l'efficience et l'impact de ces politiques. Certaines commissions régionales ont préconisé la mise en place d'un dispositif mondial d'urgence visant à faire face à la pandémie, afin de soutenir les systèmes de santé des pays en développement.

48. Les systèmes de protection sociale doivent être renforcés pour aider les populations en situation de vulnérabilité. Il faut concevoir et mettre en œuvre des politiques publiques globales prenant en compte les questions de genre et fondées sur le respect des droits fondamentaux. Les activités de coopération régionale sont essentielles pour promouvoir, entre autres, une approche fondée sur les droits et axée sur la mobilité transfrontière des personnes pendant la crise.

La relance budgétaire et la politique monétaire, combinées à la gestion des liquidités dans le secteur financier

49. Une relance budgétaire proactive est nécessaire pour éviter toute perturbation majeure des moyens de subsistance et du bien-être et pour atténuer toute répercussion socioéconomique. Des dépenses publiques importantes sont nécessaires pour lutter contre le ralentissement de la demande privée, notamment en matière de consommation et d'investissement. Un soutien immédiat doit être mis en place pour les travailleurs des petites et moyennes entreprises et pour les travailleurs à faible revenu. Les options politiques à retenir devraient inclure des programmes de protection sociale non contributifs, tels que les aides en espèces, l'élargissement de l'indemnisation du chômage, les crédits aux entreprises pour le paiement des salaires et des reports de paiement de prêts. L'allocation d'un revenu universel de base devrait être envisagée au moins pendant la durée de la crise. La priorité devrait être accordée aux projets d'investissement à forte intensité de main-d'œuvre, et le coût des transferts de fonds pour les particuliers devrait être réduit. D'autres mesures pourraient inclure une aide au crédit ciblée pour les entreprises qui participent directement à la lutte contre la pandémie, ainsi que des prêts d'urgence et des garanties de crédit pour faire face aux perturbations des chaînes d'approvisionnement.

50. La politique monétaire devrait viser à soutenir la santé et la stabilité du secteur financier, notamment en fournissant des liquidités suffisantes au système bancaire et en parant au risque de fuite des capitaux. La mise en œuvre d'une telle mesure nécessiterait une réduction des taux d'intérêt par les banques centrales. Ces dernières ont la possibilité de mobiliser et d'utiliser leurs instruments d'urgence, tels que la politique d'expansion monétaire et les programmes d'achat de dette, pour stabiliser les taux d'intérêt. Le maintien d'une perspective régionale est essentiel pour consulter les parties prenantes nationales et régionales sur ces questions. Les partenaires régionaux pourraient jouer un rôle déterminant quant à la fourniture d'un soutien technique dans le cadre de l'analyse de l'impact économique de ces mesures en termes

de stabilité monétaire et de fluctuations des taux de change. L'initiative spéciale pour l'Afrique lancée par le G20 montre qu'il est important de faire entendre la voix des régions au niveau multilatéral.

Réponse multilatérale et banques régionales de développement

51. Les organisations multilatérales et les institutions financières internationales devraient examiner la possibilité d'une augmentation des subventions et d'un renforcement de l'appui technique au bénéfice des pays vulnérables confrontés à des pressions budgétaires, en utilisant des instruments qui répondent aux besoins des pays les moins avancés et des pays à revenu intermédiaire. L'émission de droits de tirage spéciaux devrait être envisagée pour fournir aux pays en développement les liquidités qui leur font défaut. Les banques régionales de développement peuvent contribuer à atténuer ces difficultés en palliant le manque de liquidités lié à la baisse temporaire de la demande et en prévenant les faillites. Mais elles ne devraient pas s'en tenir là dans un contexte de hausse générale de l'aversion au risque et alors que la crise pourrait définitivement saper la viabilité des modèles d'activité dans certains secteurs. Les institutions financières régionales de développement et les institutions financières multilatérales doivent envisager des mécanismes de report et de réduction de la dette afin d'accroître la marge de manœuvre budgétaire des pays à faible et moyen revenu. La situation budgétaire particulière de certaines sous-régions, notamment les petits États insulaires en développement des Caraïbes, exige également que l'on examine d'autres solutions telles qu'une extension de l'aide financière à des conditions de faveur et le recours à de nouveaux modes de financement innovants, par exemple des instruments d'échange de créances visant à favoriser les investissements dans la résilience climatique. Il est désormais urgent d'accélérer la mise en œuvre d'initiatives telles que l'échange de dettes contre des mesures d'adaptation au climat proposé par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et la création d'un fonds pour la résilience. Les commissions régionales sont particulièrement bien placées pour faciliter la coordination régionale et le partage entre régions de propositions innovantes.

Préserver le commerce et les échanges

52. Pour garantir l'approvisionnement ininterrompu des pays en biens essentiels, en particulier les produits pharmaceutiques, les denrées alimentaires et l'énergie, il faut préserver le libre-échange entre les pays. En ces temps de fermeture des frontières et de limitation des déplacements, la coopération régionale en matière de commerce est essentielle au renforcement de la résilience régionale à long terme et à la gestion de la volatilité. À cet égard, la Zone de libre-échange continentale africaine constitue un exemple dont il faut préserver la dynamique.

53. En matière de politique commerciale, il est notamment recommandé de suspendre les droits de douane sur les importations essentielles à la lutte contre la COVID-19, d'instaurer des voies de passage douanières spéciales permettant un dédouanement rapide des fournitures médicales, de garantir la libre circulation internationale des experts sanitaires et techniques essentiels et de promouvoir les partenariats public-privé d'urgence pour l'approvisionnement en fournitures médicales. En outre, les conséquences à long terme et la reconfiguration des chaînes de valeur mondiales résultant des vulnérabilités mises en lumière par la crise de la COVID-19 peuvent également accélérer les dynamiques d'intégration commerciale régionale et le renforcement des blocs commerciaux régionaux. À terme, il importera de tirer le meilleur parti des accords commerciaux. Les commissions régionales pourront y contribuer en appuyant les États Membres dans la conception et la coordination des politiques régionales déployées à ces fins.

54. La facilitation des échanges et du commerce grâce à la mise en place de cadres réglementaires harmonisés pour le passage des frontières, la promotion de la numérisation des instruments juridiques relatifs au transport et l'échange d'informations par voie électronique figurent également au rang des principales orientations recommandées.

Garantir la sécurité alimentaire

55. Les mesures proposées pour faire face à d'éventuelles pénuries alimentaires nationales consistent notamment à assurer la continuité et la hausse de la production agricole grâce à un élargissement de l'accès au crédit, une augmentation de la surface des terres domaniales louées et la suppression des obstacles au commerce. En outre, il faudrait soutenir les petits agriculteurs en leur apportant une aide en nature et des intrants : semences, compost, systèmes d'irrigation ou encore pesticides. L'aide immédiate aux populations vulnérables passe par un élargissement de l'accès à la nourriture dans le cadre des systèmes de bons alimentaires et de cartes de rationnement alimentaire existants. Le risque élevé de problèmes de sécurité alimentaire dans certaines régions ou sous-régions dépendantes des importations montre qu'il faut absolument soutenir le commerce régional et sous-régional de produits agricoles.

Fonds de solidarité régionale, y compris avec la participation du secteur privé

56. Les fonds de solidarité régionale peuvent également contribuer utilement à la prise en charge des besoins émergents, notamment en matière de santé, mais aussi en ce qui concerne la sécurité alimentaire, le soutien aux petites et moyennes entreprises, l'aide au commerce et d'autres domaines. Les commissions régionales pourraient être des instances appropriées pour gérer ces fonds d'urgence et pour rassembler les parties prenantes, notamment les États Membres, les organisations intergouvernementales régionales, les banques multilatérales de développement, le secteur privé, les organisations philanthropiques et la société civile.

Faire connaître les meilleures pratiques

57. La coopération régionale est également essentielle pour tout ce qui concerne la communication, la sensibilisation et le partage du savoir-faire sur des aspects particuliers de la gestion de la crise de la COVID-19. Par exemple, certaines régions ont recommandé des cadres de coopération en vue du recensement et de la diffusion des meilleures pratiques pour une gestion et une élimination des agents de blanchiment, des désinfectants, des déchets médicaux et des déchets dangereux en toute sécurité et dans le respect de l'environnement. Les plateformes régionales visant à lutter contre la violence, en particulier la violence domestique, sont également importantes. Les mégadonnées géoréférencées permettent de mieux appréhender les modèles de contagion. Il est possible d'exploiter les mécanismes de coopération régionale existants pour promouvoir le partage des données géospatiales et de l'expertise technique.

58. En outre, les gouvernements devraient s'investir dans la coopération régionale pour faciliter le redressement des pays et promouvoir les solutions innovantes expérimentées pendant l'épidémie, conformément aux meilleures pratiques recommandées. Une approche plus responsable de la mobilité humaine pourrait également avoir un effet positif durable, de même qu'un meilleur respect des normes et accords multilatéraux relatifs à l'environnement et une prise de décision fondée sur des données probantes grâce à une meilleure utilisation des cadres statistiques.

59. La crise de la COVID-19 a montré qu'il est nécessaire de se préparer *ex ante* aux situations d'urgence pour minimiser à l'avenir leurs impacts économiques et

sociaux. Certes, à court terme, les pays ne peuvent que se concentrer sur les moyens de contenir la crise et d'en atténuer les effets, mais ils pourraient également s'efforcer de saisir cette occasion de repenser leurs stratégies de développement économique afin de construire des économies et des sociétés plus inclusives, plus solidaires et plus durables, d'assurer une reprise verte et résiliente et de tirer parti de l'économie numérique. Il est également essentiel de tenir compte des questions de genre dans la planification et la prise de décision, notamment grâce à une utilisation accrue de données ventilées par sexe pour l'analyse d'impact.

B. Autres questions essentielles de politique générale examinées par les commissions régionales

Sessions ministérielles des commissions régionales

60. Lors de diverses réunions de haut niveau, les commissions régionales ont examiné plusieurs autres thèmes intéressant leurs régions. Dans les rapports qu'elles soumettent au Conseil économique et social, elles fournissent plus de détails sur leurs travaux (voir [E/2020/16](#), [E/2020/17](#), [E/2020/18](#), [E/2020/19](#) et [E/2020/20](#)). En raison de l'épidémie de COVID-19, la plupart des sessions ministérielles prévues au cours de la présente période de référence ont été soit reportées, comme celles de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), soit adaptées à un format virtuel, comme la soixante-seizième session de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), tenue le 21 mai 2020 par visioconférence.

61. La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale a tenu sa sixième session extraordinaire à Amman, les 21 et 22 décembre 2019. À cette occasion, elle a adopté une nouvelle vision stratégique, ainsi qu'un nouveau plan-programme pour 2021 (voir [E/2020/12](#)). Elle a également examiné les demandes d'adhésion à la CESAO de l'Algérie et de la Somalie (voir [E/2020/15/Add.1](#), projet de résolution). Des questions régionales et mondiales ont aussi été abordées, notamment le financement du développement, l'initiative « Une Ceinture et une Route », la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, la réforme de la protection sociale et les changements climatiques.

II. Faits nouveaux survenus et résultats obtenus dans certains domaines de la coopération régionale et interrégionale, notamment dans le cadre du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement

A. Promotion de la cohérence au niveau régional et renforcement de l'articulation entre politiques et besoins opérationnels

62. Les commissions régionales ont participé activement à l'élaboration conceptuelle et à la mise en forme du repositionnement des ressources régionales du système des Nations Unies pour le développement, région par région, autour des cinq grands domaines de transformation proposés par le Secrétaire général dans son rapport au Conseil économique et social de 2019 sur l'application de la résolution [71/243](#) de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ([A/74/73-E/2019/14](#)).

63. En attendant l'accord intergouvernemental final sur la structure régionale, les entités régionales du système des Nations Unies pour le développement se préparent au passage aux plateformes de collaboration régionale au second semestre 2020.

64. Les plateformes régionales favoriseront la collaboration en matière de développement durable dans chaque région. Chaque plateforme sera présidée par la Vice-Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies, en sa qualité de Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, avec comme vice-présidents le secrétaire exécutif ou la secrétaire exécutive de la Commission régionale concernée et le directeur régional ou la directrice régionale du PNUD, dont le rang est équivalent à celui de Sous-Secrétaire général. Les plateformes tiendront des réunions sous différentes configurations, notamment une réunion annuelle présidée par la Vice-Secrétaire générale, juste après les forums régionaux pour le développement durable, qui demeureront la plateforme intergouvernementale chargée du suivi et de l'examen de la mise en œuvre du Programme 2030 au niveau régional. Le secrétariat des plateformes de collaboration régionale sera assuré par les bureaux régionaux du Bureau de la coordination des activités de développement, les commissions régionales et le Programme des Nations Unies pour le développement, sous la direction générale de la Présidente des plateformes et des deux vice-présidents.

65. Les commissions régionales dirigent conjointement un certain nombre de coalitions thématiques qui rassembleront les compétences existantes des entités régionales du système de développement des Nations Unies afin de favoriser la collaboration autour de questions qui dépassent les frontières nationales, comme suit : la Commission économique pour l'Europe (CEE), concernant l'égalité de genre, la santé, la protection sociale, la jeunesse et les grands mouvements de population ; la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, sur l'atténuation des changements climatiques ; la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, sur la croissance équitable ; la Commission économique pour l'Afrique, concernant le renforcement des systèmes intégrés de données et de statistiques pour le développement durable et la garantie d'une gestion macroéconomique efficace et efficiente et d'une accélération de la transformation et de la diversification de l'économie ; et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, sur l'action climatique et l'efficacité énergétique et sur la gestion macroéconomique et la protection sociale.

66. Les centres régionaux de gestion des connaissances et des statistiques dirigés et hébergés par les commissions régionales permettent aux coordonnatrices et coordonnateurs résidents et aux équipes de pays des Nations Unies de recenser les ressources régionales disponibles et d'y accéder aisément afin de répondre en temps réel aux besoins et aux priorités nationales. Ces centres deviendront des biens publics régionaux essentiels pour les pays de chaque région et au-delà. Dans la région arabe, dans le prolongement de la base de données de référence du système de développement des Nations Unies hébergée par la CESAO, un centre de gestion des connaissances et des données baptisé Manara (« phare » en arabe) est déjà en phase pilote et constituera le guichet unique chargé du suivi des données et des objectifs de développement durable et de la mise en commun des supports de connaissance, des ressources d'apprentissage, des listes d'expertes et d'experts et des outils de simulation de politiques. En Asie et dans le Pacifique, dans le prolongement du Service d'assistance à la réalisation des objectifs de développement durable déjà mis en place par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, un centre régional de gestion des connaissances est déjà en place et rassemble en un seul guichet le Portail des objectifs de développement durable, les supports de connaissance du système des Nations Unies pour le développement, la liste des expertes et experts régionaux et des praticiennes et praticiens du développement durable du système de développement des

Nations Unies et la liste des partenaires. En Amérique latine et dans les Caraïbes, le Portail des objectifs de développement durable est une plateforme unique de connaissances et de données interinstitutions des Nations Unies sur la réalisation et la mesure des objectifs, développée sous la direction d'un comité directeur interinstitutions des Nations Unies et la coordination de la CEPALC. On peut y trouver une compilation des supports de connaissance élaborés par les entités du système de développement des Nations Unies dans la région concernant les objectifs, ainsi qu'un fichier des expertises à développer autour des coalitions thématiques régionales. Cette plateforme permettra notamment d'apporter un appui aux équipes de pays des Nations Unies dans la préparation des cadres de coopération pour le développement durable des Nations Unies. Dans la région de la CEE, un guide en ligne sera créé en 2020 et permettra d'accéder aux points d'entrée, aux informations de contact et aux produits phares des entités régionales du système des Nations Unies pour chaque grand domaine d'action. Outre les supports de connaissance et l'expertise, le centre régional de gestion des connaissances traitera également des données et statistiques. À cet égard, la CEE met en place une plateforme régionale sur les statistiques pour les objectifs de développement durable qui comprend trois éléments : un pôle de connaissances axé sur les statistiques relatives aux objectifs de développement durable, lancé en décembre 2019 ; un tableau de bord des indicateurs des objectifs, lancé en mars 2020 ; et une base de données des indicateurs des objectifs, en projet.

67. En Afrique, le centre régional de gestion des connaissances servira de guichet unique pour l'hébergement de données, de publications et de ressources d'apprentissage multi-sectorielles et d'une liste d'experts. La Commission économique pour l'Afrique et le Fonds des Nations Unies pour la population dirigent la mise en place de la plateforme, qui s'effectuera petit à petit de manière que les thématiques à traiter puissent être ajustées en fonction des ressources et des dynamiques émergentes.

68. Afin de relayer la proposition de valeur des entités régionales du système des Nations Unies pour le développement et de garantir la transparence des résultats et l'application du principe de responsabilité à l'appui de la mise en œuvre du Programme 2030 et de la réalisation des objectifs de développement durable dans les régions, des rapports régionaux annuels sur les activités menées à l'échelle du système seront établis pour rendre compte des contributions collectives apportées par les initiatives régionales, notamment les programmes transfrontaliers dans les domaines thématiques des coalitions, la collaboration dans le cadre des processus intergouvernementaux régionaux et l'appui régional aux pays. Ces rapports seront communiqués aux États Membres de chaque région avant les forums régionaux annuels sur le développement durable organisés par les commissions régionales. Ils alimenteront également les rapports soumis au Conseil économique et social sur la situation à l'échelle mondiale, offrant ainsi aux États Membres la possibilité de mieux orienter les efforts du système des Nations Unies pour le développement à tous les niveaux, y compris dans les régions. Par exemple, le rapport sur les résultats de l'ensemble du système au niveau régional coordonné par la CESAP et le bureau régional du Bureau de coordination des activités de développement a été présenté lors de la septième session du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, qui s'est tenue le 20 mai 2020.

69. En vue du recensement des fonctions administratives qui pourraient être assurées plus efficacement pour les bureaux régionaux par des services de soutien communs, toutes les plateformes régionales de collaboration élaboreront des stratégies relatives aux modalités de fonctionnement au niveau régional. En Afrique, un inventaire des accords conjoints existant entre les entités des Nations Unies pour le regroupement des services de soutien et des enseignements tirés de cette mise en commun est en cours ; une stratégie relative aux modalités de fonctionnement à

l'échelle du système, la première du genre, sera expérimentée à Nairobi ; et plusieurs entités des Nations Unies doivent s'installer dans des locaux communs à Addis-Abeba. Dans la région arabe, la CESAO offre déjà des services à d'autres entités et contribue à établir des services communs à Beyrouth. Elle héberge aussi le Bureau du Coordonnateur résident des Nations Unies au Liban, en plus du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, du centre d'information des Nations Unies et du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban. En Amérique latine et dans les Caraïbes, une équipe régionale de gestion des opérations sera créée pour préparer un plan interinstitutions visant à faire progresser la mise en commun des services. Comme premier pas en ce sens, la CEPALC a déjà mis sur pied un dispositif commun d'achat de services de voyage au Chili au nom du système des Nations Unies pour le développement. En outre, la CEPALC a créé une unité administrative commune avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) à Santiago et prévoit d'en créer d'autres à l'avenir. Dans la région Asie-Pacifique, le système des Nations Unies pour le développement a créé une équipe opérationnelle régionale au début de l'année 2020 pour élaborer une stratégie de fonctionnement commune, en s'appuyant sur les services existants fournis par la CESAP à plus d'une vingtaine d'entités des Nations Unies dans la région. Une première formation de formateurs sur cette stratégie a eu lieu en 2020 pour les spécialistes des opérations hors classe des entités du système des Nations Unies basées en Thaïlande et des Bureaux des Coordonnatrices et Coordonnateurs résidents dans la région. Dans la région de la CEE, pour faciliter la mise en place de services communs, une équipe régionale de gestion des opérations est en cours de mise en place et devra procéder à une évaluation approfondie des domaines dans lesquels des services communs paraissent envisageables dans les principaux lieux d'affectation des Nations Unies, à savoir Genève et Istanbul.

70. Dans le cadre des efforts visant à améliorer l'offre du système des Nations unies pour le développement dans les bureaux multipays, des groupes thématiques prioritaires spécifiques aux petits États insulaires en développement seront créés, en cohérence avec les ressources régionales des Nations Unies ; ils s'appuieront sur les processus et les capacités intergouvernementales existants pour appuyer ces États, y compris ceux que soutiennent la CEPALC et la CESAP dans leurs régions respectives. Il a également été demandé aux entités du système des Nations Unies pour le développement d'aligner, après examen, leur présence dans les petits États insulaires en développement sur les arrangements des bureaux multipays et de prendre immédiatement des mesures concrètes pour utiliser au mieux les ressources régionales des Nations Unies, conformément aux décisions prises par les États Membres concernant l'examen régional. Enfin, les entités du système des Nations Unies pour le développement s'emploieront à renforcer les systèmes de collecte, de traitement et d'utilisation des données, notamment en lançant des programmes nationaux de renforcement des capacités ou en les appuyant, en collaboration avec les commissions régionales, et en améliorant les mécanismes de coordination régionaux et interinstitutions en matière de données et de statistiques à l'appui des pays et territoires desservis par des bureaux multipays, conformément aux propositions de repositionnement et de restructuration des ressources des Nations Unies.

Renforcement des liens entre les pays et les régions

71. Outre l'engagement essentiel des commissions régionales dans le repositionnement des ressources régionales susmentionné, les efforts de renforcement des liens entre pays et régions se poursuivent.

72. Les commissions régionales sont systématiquement des membres de plus en plus actifs des groupes d'entraide régionaux qui appuient l'élaboration et l'examen

des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, ce qui permet de tirer parti des compétences intersectorielles de ces groupes et de mener une analyse plus approfondie des problèmes régionaux et transfrontières. Par exemple, la CESAP a fourni des contributions de fond à cinq analyses communes de pays et plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable au cours des douze derniers mois ; la CEPALC a directement appuyé la préparation de quatre analyses communes de pays et plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable et a fourni une assurance de la qualité pour un certain nombre d'autres ; la CESAO a apporté son appui à neuf coordonnatrices et coordonnateurs résidents ou équipes de pays des Nations Unies ; la CEE a fourni un appui technique pour la réalisation de 11 analyses communes de pays et plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, et travaille avec les équipes de pays des Nations Unies à la planification et à la mise en œuvre des plans-cadres de coopération au moyen de plans de travail conjoints dans les 17 pays de programme de la région ; la CEA fournit de manière intégrée, grâce à ses cinq bureaux sous-régionaux, cinq lignes de services à 20 pays, et appuie les équipes de pays des Nations Unies, entre autres activités, en contribuant à l'établissement d'analyses communes par pays. Dans l'ensemble, l'engagement actif des commissions régionales a aidé les parties prenantes à fournir des analyses macroéconomiques, des données et des statistiques, des contributions sur les contextes et impacts régionaux et sous-régionaux et d'approfondir l'analyse de certaines questions, ce qui a permis une nette amélioration de l'analyse et de l'intégration des questions régionales, sous-régionales et transfrontalières et des enjeux économiques, environnementaux et commerciaux, entre autres, dans les plans-cadres de coopération.

73. La collaboration entre les commissions régionales, les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies s'est intensifiée grâce, notamment, à l'élaboration de programmes d'initiation à l'intention des coordonnateurs résidents, à la communication des projets de voyage du personnel des commissions régionales dans les pays, à la tenue de séminaires conjoints et de réunions spéciales destinés à mieux faire connaître les ressources disponibles dans les régions dont les coordonnatrices et coordonnateurs résidents peuvent tirer parti pour faciliter l'application des plans-cadres de coopération. Par exemple, en Amérique latine et dans les Caraïbes, la CEPALC, le bureau régional du Bureau de la coordination des activités de développement et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) se sont associés pour mettre au point des ateliers de formation destinés aux nouveaux coordonnateurs résidents et au personnel des bureaux de ces derniers (notamment les économistes et les responsables du suivi et de l'évaluation), dont le modèle a été reproduit ailleurs. On peut aussi citer l'exemple des rencontres avec les coordonnatrices et coordonnateurs résidents organisées par la CEE pour favoriser une discussion ouverte sur les initiatives communes, les défis et les possibilités de collaboration entre les coordonnatrices et coordonnateurs résidents et le personnel de la Commission. Les commissions régionales ont également encouragé les entités du système des Nations Unies pour le développement et les coordonnateurs résidents à participer aux réunions organisées par leurs différents organes intergouvernementaux, y compris les forums régionaux pour le développement durable. En outre, certaines ont aidé les bureaux régionaux du Bureau de la coordination des activités de développement et les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents à renforcer leur rôle en matière de politique économique, notamment en appuyant le recrutement d'économistes principaux dans les bureaux des coordonnateurs résidents et en créant des réseaux régionaux et des listes régionales d'économistes des Nations Unies. Ainsi, dans la région Asie-Pacifique, la méthode utilisée par la CESAP pour le calcul du coût de la réalisation des objectifs de développement durable a été présentée aux bureaux des coordonnateurs résidents et aux équipes de pays des Nations Unies à l'occasion du lancement régional du plan-

cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et lors de l'atelier sur le financement des objectifs de développement durable organisé par le bureau régional du Bureau de la coordination des activités de développement.

74. Enfin, de nouvelles formes de collaboration sont apparues, qui montrent la valeur ajoutée de synergies accrues entre les entités du système des Nations Unies. Dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, les coordonnateurs résidents d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras et du Mexique ont travaillé sous la direction de la CEPALC et collaboré avec d'autres entités des Nations Unies pour favoriser la conception d'un plan intergouvernemental global pour l'Amérique centrale, portant sur le développement économique, l'aide sociale, la durabilité environnementale et la gestion des migrations. On peut également citer l'exemple de la collaboration constante entre la CEE, la CESAP et les coordonnatrices et coordonnateurs résidents dans les pays participant au Programme spécial des Nations Unies pour les économies des pays d'Asie centrale, en vue de renforcer la coordination sous-régionale, de relever les défis communs et d'appuyer la réalisation des objectifs de développement durable.

Renforcement des liens entre le niveau régional et le niveau mondial

75. Dans le contexte de la crise de la COVID-19, les commissions régionales continuent d'assurer le suivi et l'examen de la mise en œuvre du Programme 2030 au niveau régional et d'appuyer les pays dans la préparation du forum politique de haut niveau pour le développement durable. Organisés chaque année par les commissions régionales, les forums régionaux pour le développement durable sont reconnus comme les instances multipartites régionales de référence pour l'évaluation des progrès accomplis et l'échange de connaissances, de pratiques exemplaires et de solutions propres à promouvoir la mise en œuvre du Programme 2030³. Les évaluations régionales, les rapports d'activité et les données collectées dans la perspective des forums régionaux contribuent au recensement des lacunes et des possibilités d'action du système des Nations Unies en fonction des priorités régionales et nationales. Dans ce contexte, les pays ont également continué à recevoir un appui pour la préparation et le suivi de leurs examens nationaux volontaires et plus généralement dans leurs efforts de mise en œuvre des objectifs de développement durable.

76. Les liens entre le niveau régional et le niveau mondial ont continué d'être renforcés, notamment grâce à la communication à un haut niveau d'informations sur les résultats des forums régionaux pour le développement durable par les présidentes et présidents desdits forums dans le cadre du débat ministériel du forum politique de haut niveau pour le développement durable. Les commissions régionales poursuivent également leur efforts pour faire en sorte que la dimension régionale du développement durable soit suffisamment prise en compte par le forum politique de haut niveau, notamment en intégrant cette dimension régionale dans les sessions thématiques du forum ainsi que dans les ateliers techniques, les séminaires organisés dans le cadre d'examens nationaux volontaires, les séminaires retraites, les réunions de groupes d'experts et les réunions avec les États Membres, les milieux universitaires et les acteurs de la société civile. Lors du forum politique de haut niveau de 2019, les commissions régionales ont organisé sous l'égide de la Présidente du

³ Voir la résolution 74/4 de l'Assemblée générale. En 2020, la CEA a tenu son forum régional en février. Il a notamment débouché sur l'adoption de la Déclaration de Victoria Falls sur la Décennie d'action en faveur des objectifs du développement durable en Afrique (E/HLPF/2020/3/Add.1, annexe). En raison de la crise de la COVID-19, la CEE a organisé un forum virtuel en mars (voir www.unece.org/rfsd.html), la CESAP a tenu son forum en mai (voir www.unescap.org/apfsd/7), et la CEPALC et la CESA0 ont consulté leurs États Membres respectifs afin d'apporter leur contribution régionale au forum politique mondial de haut niveau.

Conseil économique et social un événement de haut niveau à l'occasion duquel plus de 50 ministres de toutes les régions ont délibéré sur le rôle essentiel de la coopération régionale dans la réalisation du Programme 2030.

77. Les liens ont également été consolidés grâce à d'autres processus intergouvernementaux thématiques dans lesquels les commissions régionales servent de plateformes pour le suivi et l'examen des cadres adoptés à l'échelle mondiale et permettent aux régions de faire part de leurs vues sur l'élaboration de cadres mondiaux. Par exemple, au cours du second semestre 2019, les commissions régionales ont organisé, à l'occasion des 25 ans de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, des examens régionaux qui ont permis à leurs États Membres de faire le point sur les progrès réalisés et de recenser les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du Programme d'action. On peut aussi citer le processus régional de suivi et d'examen relatif au Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, auquel les commissions régionales travaillent en étroite collaboration avec l'Organisation internationale pour les migrations.

78. En outre, la collaboration avec des entités mondiales a été renforcée dans des domaines tels que le financement du développement, la statistique, les inégalités, les migrations, le développement social, la réduction des risques de catastrophe et la coopération Sud-Sud et triangulaire. Les nouvelles réunions semestrielles entre les secrétaires exécutifs et la Vice-Secrétaire générale permettront également de renforcer la coordination entre les niveaux mondial et régional.

B. Renforcement de la coopération entre les commissions régionales

79. Depuis la présentation du précédent rapport ([E/2019/15](#), [E/2019/15/Add.1](#) et [E/2019/15/Add.2](#)), les secrétaires exécutifs des commissions régionales se sont réunis plus d'une vingtaine de fois en personne, en marge d'autres réunions ou par visioconférence. Ces réunions ont permis d'arrêter des positions communes et de coordonner les contributions concernant les mesures à prendre au niveau régional pour appuyer le Programme 2030, notamment en ce qui concerne le repositionnement de l'ONU en vue d'aider plus efficacement les États Membres à atteindre les objectifs de développement durable, et le traitement des conséquences socioéconomiques de la pandémie de COVID-19, ainsi que d'autres questions telles que les migrations, le financement du développement, les inégalités et les questions de genre.

80. Outre leur étroite collaboration sur le suivi et l'analyse des impacts socioéconomiques de la COVID-19, les commissions régionales ont continué à collaborer dans d'autres domaines tels que l'intégration régionale, les partenariats, la sécurité routière, l'énergie, la facilitation du commerce, la gestion de l'eau, les questions de genre, la jeunesse et la réduction des inégalités.

81. Grâce à leurs efforts conjoints, les cinq commissions régionales ont mené en 2019 la troisième Enquête mondiale des Nations Unies sur la facilitation du commerce numérique et durable⁴, en vue de recueillir auprès de leurs États Membres respectifs des données et des informations pertinentes concernant la mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'Organisation mondiale du commerce et d'autres mesures connexes. Les résultats de cette enquête permettent aux pays et aux partenaires de développement de mieux comprendre et suivre les progrès réalisés en matière de facilitation des échanges, d'appuyer des politiques publiques fondées sur

⁴ Voir Nations Unies, *Digital and Sustainable Trade Facilitation : Global Report 2019* (2019). Disponible à l'adresse : <https://unfcsurvey.org/report>.

des données probantes, de partager les meilleures pratiques et de recenser les besoins en matière de renforcement des capacités et d'assistance technique.

82. En collaboration avec le FNUAP, la CEA et la CESAP mettent en œuvre un projet novateur intitulé « Dividende démographique et problématique femmes-hommes : point d'ancrage de la réalisation d'objectifs de développement durable en Afrique, en Asie et dans le Pacifique ». Ce projet vise à renforcer la capacité des États Membres et des communautés économiques régionales d'intégrer la dimension de genre dans les politiques et programmes nationaux, de promouvoir le développement de la jeunesse et d'améliorer les politiques nationales fondées sur des données factuelles, de manière à réduire les inégalités et à tirer profit du dividende démographique.

83. Dans le cadre du Forum pour la coopération entre l'Asie de l'Est et l'Amérique latine, la CEPALC et la CESAP continuent d'exécuter conjointement deux projets interrégionaux qui portent, respectivement, sur la réduction des inégalités dans les pays membres du Forum au moyen de politiques novatrices et sur le développement de la chaîne de valeur en vue d'assurer une intégration plus profonde entre l'Asie de l'Est et l'Amérique latine.

84. La CEPALC et la CESAP, en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat et d'autres partenaires des Nations Unies, ont lancé un concours mondial intitulé « Je suis la jeunesse d'une petite île », pour marquer l'examen à mi-parcours des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa).

85. La CEE continue d'orchestrer la collaboration entre toutes les commissions régionales en vue de renforcer la sécurité routière dans les pays et les collectivités et de promouvoir les partenariats public-privé axés sur les intérêts de la population en faveur du Programme 2030. À cet égard, elle a organisé en coopération avec la CEA le quatrième Forum international de la CEE sur les partenariats public-privé (PPP), sur le thème suivant : « La dernière étape : promouvoir les PPP axés sur les intérêts de la population en faveur du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ».

86. La CESAO et la CEE ont poursuivi leur collaboration en 2019 en organisant un deuxième atelier de formation sur les systèmes d'information géographique pour le système de transport intégré du Machrek arabe ainsi qu'un atelier de deux jours sur le renforcement de la coopération concernant la gestion transfrontière des ressources en eau dans la région arabe.

87. La CEE, la CESAP et la CESAO ont également organisé conjointement un atelier sur l'énergie durable et l'autonomisation des femmes dans le cadre du dixième Forum international sur l'énergie au service du développement durable.